

*Proposition présentée par les députés :
MM. Christophe Andrié, Jean-François
Girardet, Pascal Spuhler, Thierry Cerutti,
Florian Gander et Roger Golay*

Date de dépôt : 27 janvier 2012

Proposition de motion

Etudions les sites potentiels sur le canton de Genève pour accueillir des éoliennes, afin que le canton sorte effectivement du nucléaire et qu'il respecte son engagement en matière d'énergie verte

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que le canton de Genève s'est engagé à sortir complètement du nucléaire ;
- que l'énergie est une urgence dans notre société actuelle et qu'il est de notre responsabilité à l'égard des générations futures de mettre en place aujourd'hui des solutions pour l'avenir ;
- que les besoins en énergie ne vont qu'en augmentant, ce qui ne devrait qu'empirer dans les années à venir ;
- que les solutions en matière d'énergie renouvelable sont assez limitées ;
- que les éoliennes sont une réponse rapidement réalisable, propre et économique ;
- qu'il faut explorer toutes les solutions, en particulier les terrains non constructibles et non cultivables, y compris la possibilité d'installer des éoliennes sur le lac Léman ;

invite le Conseil d'Etat

- à étudier toutes les solutions de terrains non constructibles où l'on pourrait placer des éoliennes ;

-
- à étudier la possibilité d’installer des éoliennes au milieu du lac Léman ;
 - à étudier les divers solutions pour implanter des éoliennes sans dénaturer le paysage genevois ;
 - à proposer des solutions concrètes et réalisables dans un délai raisonnable.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'énergie éolienne est une énergie renouvelable qui ne nécessite aucun carburant, ne crée pas de gaz à effet de serre, ne produit pas de déchets toxiques ou radioactifs. En luttant contre le changement climatique, l'énergie éolienne participe à long terme au maintien de la biodiversité des milieux naturels.

L'énergie éolienne produit de l'électricité éolienne sans dégrader la qualité de l'air, sans polluer les eaux (pas de rejet dans le milieu aquatique, pas de pollution thermique), sans polluer les sols (ni suies, ni cendres).

Lorsque de grands parcs d'éoliennes sont installés sur des terres agricoles, seulement 2% du sol environ est requis pour les éoliennes. La surface restante est disponible pour l'exploitation agricole, l'élevage et d'autres utilisations.

La production éolienne d'électricité suit notre consommation d'énergie : le vent souffle plus souvent en hiver, cette saison étant celle où la demande d'électricité est la plus forte. De plus, la bise est souvent présente lors des grands froids.

L'énergie éolienne est l'une des sources de production d'électricité permettant de parvenir à moindre coût à la réalisation des objectifs que Genève s'est fixés pour sortir enfin complètement du nucléaire.

L'électricité éolienne garantit une sécurité d'approvisionnement face à la variabilité des prix du baril de pétrole.

L'énergie éolienne offre la possibilité de réduire les factures d'électricité et peut permettre de se mettre à l'abri des ruptures de courant.

Les autres activités agricoles et industrielles peuvent continuer autour d'un parc éolien.

Le prix de revient d'une éolienne va probablement diminuer dans les années à venir suite aux économies d'échelle qui pourront être réalisées sur leur fabrication.

Un parc éolien prend peu de temps à construire, et son démantèlement garantit la remise en état du site original.

Pour ces raisons, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.